



Charte des crèches à vocation d'insertion professionnelle

ACCUEILLIR AU MINIMUM 30 % D'ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS DONT LES PARENTS SONT EN RE- CHERCHE D'EMPLOI

Afin de soutenir activement les parents engagés dans une recherche d'emploi avec Pôle emploi, nous nous engageons à accueillir leur enfant au moins trois jours par semaine. Nous adaptons notre fonctionnement aux besoins des parents pour leur permettre de rechercher un emploi, de suivre une formation ou un stage.

UN ACCUEIL ADAPTE AU PROJET D'INSERTION DES PARENTS

Pôle emploi ou la mission locale accompagnent les parents dans une démarche intensive de recherche d'emploi sur une durée initiale de six à douze mois. Nous travaillons en lien étroit avec Pôle emploi pour adapter et faire évoluer notre accueil au parcours d'insertion des parents. Avec les acteurs sociaux du territoire (Conseil départemental, Caf, travailleurs sociaux, associations, etc.), nous nous engageons à soutenir les parents

en facilitant leur accès aux droits et aux services du territoire.

FAVORISER UN DIALOGUE DE QUALITE ET DE CONFIANCE AVEC TOUS LES PARENTS

Au sein de la crèche, chaque parent a un interlocuteur privilégié qui s'engage à créer avec lui un dialogue de confiance et de qualité. Chaque parent est encouragé à faire part de ses besoins, à valoriser ses compétences et à prendre une part active au projet d'accueil de son enfant au sein de la structure.

PARTICIPER A LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

L'accueil en crèche est un véritable atout pour les familles.

Il favorise l'insertion professionnelle des parents et les soutient dans l'éducation de leur enfant. Il facilite le parcours des enfants à l'école. Notre accueil est accessible à tous et en particulier aux parents qui élèvent seuls leur enfant et vivent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.